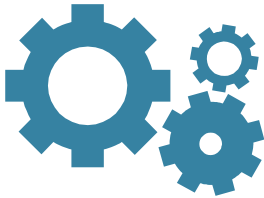


Bulletin d'informations



UNITE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

GH 70 – SITE DE VESOUL

2 RUE RENE HEYMES

70000 VESOUL

SECRETARIAT OUVERT

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 A 16H30 :

03.84.96.68.74

*Si retard ou impossibilité
de venir le jour de votre
intervention :*
prévenir le service au
03.84.96.68.77

Site de Vesoul
1er étage
Ascenseur D - Porte 15

*Le bulletin de situation
est à retirer au bureau
des admissions.*

Les jours précédents votre intervention

Si vous avez un rhume, une angine, de la fièvre, de la diarrhée ou toute autre modification de votre état de santé : prévenez le service au **03.84.96.68.77**. Le report de votre intervention pourrait être décidé.

La veille de votre intervention

Vous serez contacté téléphoniquement par un(e) infirmier(ère) de l'unité de chirurgie ambulatoire entre 10h00 et 15h00. Au-delà de 15h00, si vous n'avez pas été contacté, veuillez téléphoner au **03.84.96.68.77**.

Lors de cet entretien téléphonique, des informations pratiques vous seront délivrées : l'heure de convocation, les documents à rapporter. Les consignes préopératoires vous seront rappelées et le nom de votre transporteur vous sera demandé. Cet échange sera l'occasion de poser toutes les questions utiles à votre séjour.

Le jour de votre intervention

- Habillez-vous confortablement avec des vêtements faciles à mettre et à enlever.

- Laissez vos bijoux (même votre alliance) ainsi que vos objets de valeurs à votre domicile. Venez avec le strict minimum d'affaires personnelles.

- Veillez à respecter les consignes préopératoires.

- N'oubliez pas d'apporter :

- Les ordonnances de traitement en cours
- Le matériel prescrit par votre médecin : attelle, béquille(s), chaussures, bandes de contention, ...
- Les clichés / résultats de vos examens radiographiques scanner, IRM, scintigraphie, ...)
- La feuille d'information sur l'anesthésie datée et signée
- Le consentement éclairé signé
- Le nom et le numéro de téléphone de la personne accompagnante (l'équipe soignante la préviendra de l'heure à laquelle elle pourra venir vous chercher)
- Si vous désignez une personne de confiance : le formulaire de désignation complété et signé
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale du père **et** de la mère pour tout acte de soins
- Votre dernier bilan sanguin et votre carte de groupe sanguin

- Présentez-vous à l'heure prévue dans l'unité de chirurgie ambulatoire.

Après votre admission dans le service, la personne accompagnante ne sera pas autorisée à rester avec vous (sauf pour les mineurs et majeurs protégés).